

# **COMMUNE D'EYBOULEUF**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal de la commune d'EYBOULEUF s'est réuni en session ordinaire à la mairie le 19 février 2015 à 20h suivant la convocation du 10 février 2015, sous la présidence du Maire, M. DUMONT Bernard.

M F. BECHAMEIL a été élu secrétaire de séance.

**Délibération du 19 février 2015**

**2015-00**

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05 décembre 2014**

<b>Membres</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>	<b>Exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
11	8	3	8	11	11	0

***Présents : DUMONT B, BEAUBIER G., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., BECHAMEIL F., LABREGERE O., MALIBAS M., VINCENT S.***

***Représenté : SARRAZY S. (procuration à BECHAMEIL F.), JUDAS S. (procuration à LABREGERE O.), DEFAYE J.P. (procuration à VINCENT S.),***

Lecture faite du compte rendu,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** sans réserve le compte rendu de la réunion du 05 décembre 2014.

**Délibération du 19 février 2015**

**2015-01**

### **Compte Administratif 2014 – Commune**

<b>Membres</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>	<b>Exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
11	8	3	7	10	10	0

***Présents : DUMONT B, BEAUBIER G., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., BECHAMEIL F., LABREGERE O., MALIBAS M., VINCENT S.***

***Représenté : SARRAZY S. (procuration à BECHAMEIL F.), JUDAS S. (procuration à LABREGERE O.), DEFAYE J.P. (procuration à VINCENT S.),***

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. DUMONT Bernard, Maire, après s'être fait présenter le

budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	INVESTTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou
	ou déficit	Excédents	ou déficit	Excédents	ou déficit	Excédents
Résultats reportés	-	25928.61	-	47388.25	-	73316.86
Opérations de l'exercice	37711.01	33576.43	244469.08	236300.19	282180.09	269876.62
<b>TOTAUX</b>	<b>37711.01</b>	<b>59505.04</b>	<b>244469.08</b>	<b>283688.44</b>	<b>282180.09</b>	<b>343193.48</b>
Résultats de clôture	-	21794.03	-	39219.36	-	61013.39
Restes à réaliser	19018	-	-	-	19018	-
TOTAUX CUMULES	19018	21794.03	-	39219.36	19018	61013.39
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-</b>	<b>2776.03</b>	<b>-</b>	<b>39219.36</b>	<b>-</b>	<b>41995.39</b>

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération du 19 février 2015**

**2015-02**

**Compte Administratif 2014 – Assainissement**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	8	3	7	10	10	0

**Présents : DUMONT B, BEAUBIER G., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., BECHAMEIL F., LABREGERE O., MALIBAS M., VINCENT S.**

**Représenté : SARRAZY S. (procuration à BECHAMEIL F.), JUDAS S. (procuration à LABREGERE O.), DEFAYE J.P. (procuration à VINCENT S.),**

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du service assainissement, dressé par M. DUMONT Bernard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou
	ou déficit	Excédents	ou déficit	Excédents	ou déficit	Excédents
Résultats reportés	1962.97	-	-	660.68	1962.97	660.68
Opérations de l'exercice	7989.46	7845.16	10676.60	13428.55	18666.06	21273.71
TOTAUX	9952.43	7845.16	10676.60	14089.23	20629.03	21934.39
Résultats de clôture	2107.27	-	-	3412.63	2107.27	3412.63
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	2107.27	-	-	3412.63	2107.27	3412.63
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>2107.27</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3412.63</b>	<b>-</b>	<b>1305.36</b>

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération du 19 février 2015**

**2015-03**

### **Approbation du Compte de Gestion 2014 -Commune**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	8	3	8	11	11	0

***Présents : DUMONT B, BEAUBIER G., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., BECHAMEIL F., LABREGERE O., MALIBAS M., VINCENT S.***

***Représenté : SARRAZY S. (procuration à BECHAMEIL F.), JUDAS S. (procuration à LABREGERE O.), DEFAYE J.P. (procuration à VINCENT S.),***

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération du 19 février 2015**

**2015-04**

### **Approbation du Compte de Gestion 2014 - Assainissement**

<b>Membres</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>	<b>Exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
<b>11</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>0</b>

***Présents : DUMONT B, BEAUBIER G., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., BECHAMEIL F., LABREGERE O., MALIBAS M., VINCENT S.***

***Représenté : SARRAZY S. (procuration à BECHAMEIL F.), JUDAS S. (procuration à LABREGERE O.), DEFAYE J.P. (procuration à VINCENT S.),***

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération du 19 février 2015**

**2015-05**

**Budget Primitif 2015 –**

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014**

**Commune**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	8	3	8	11	11	0

**Présents :** DUMONT B, BEAUBIER G., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., BECHAMEIL F., LABREGERE O., MALIBAS M., VINCENT S.

**Représenté :** SARRAZY S. (procuration à BECHAMEIL F.), JUDAS S. (procuration à LABREGERE O.), DEFAYE J.P. (procuration à VINCENT S.),

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'EXPLOITATION	
REPORT DEFICITAIRE N-1		REPORT DEFICITAIRE N-1	
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	25 928.61	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	47 388.25
DEPENSES DE L'EXERCICE	37 711.01	DEPENSES DE L'EXERCICE	244 469.08
RECETTES DE L'EXERCICE	33 576.43	RECETTES DE L'EXERCICE	236 300.19
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-4 134.58</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-8 168.89</b>
<b>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</b>	<b>21 794.03</b>	<b>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</b>	<b>39 219.36</b>
RESTES A REALISER DEPENSES	19 018.00	AFFECTATION A	0.00
RESTES A REALISER RECETTES	0.00	L'INVESTISSEMENT	
		COMPLEMENT D'AFFECTATION	0.00
BESOIN DE FINANCEMENT	0.00	<b>TOTAL A AFFECTER</b>	0.00
<b>PRELEVEMENT A EFFECTUER</b>	0.00	<b>REPRISE N+1 EN EXPLOITATION</b>	<b>39 219.36</b>

Délibération du 19 février 2015

2015-06

## Budget Primitif 2015

### Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

#### Assainissement

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	8	3	8	11	11	0

*Présents* : DUMONT B, BEAUBIER G., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., BECHAMEIL F., LABREGERE O., MALIBAS M., VINCENT S.

*Représenté* : SARRAZY S. (procuration à BECHAMEIL F.), JUDAS S. (procuration à LABREGERE O.), DEFAYE J.P. (procuration à VINCENT S.),

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'EXPLOITATION	
REPORT DEFICITAIRE N-1	1 962.97	REPORT DEFICITAIRE N-1	-
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	-	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	660.68
DEPENSES DE L'EXERCICE	7 989.46	DEPENSES DE L'EXERCICE	10 676.60
RECETTES DE L'EXERCICE	7 845.16	RECETTES DE L'EXERCICE	13 428.55
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-144.30</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 751.95</b>
<b>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</b>	<b>- 2 107.27</b>	<b>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</b>	<b>3 412.63</b>
RESTES A REALISER DEPENSES	0.00	AFFECTATION A	2 107.27
RESTES A REALISER RECETTES	0.00	L'INVESTISSEMENT	
		COMPLEMENT D'AFFECTATION	0.00
BESOIN DE FINANCEMENT	2 107.27	<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>2 107.27</b>
<b>PRELEVEMENT A EFFECTUER</b>	<b>2 107.27</b>	<b>REPRISE N+1 EN EXPLOITATION</b>	<b>1 305.36</b>

Délibération du 19 février 2015

2015-07

## Aliénation d'une partie du chemin communal au lieu dit « La Roche »

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	8	3	8	6	6	0

*Présents* : DUMONT B, BEAUBIER G., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., BECHAMEIL F., LABREGERE O., MALIBAS M., VINCENT S.

*Représenté* : SARRAZY S. (procuration à BECHAMEIL F.), JUDAS S. (procuration à LABREGERE O.), DEFAYE J.P. (procuration à VINCENT S.),

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de M et Mme FIRMIN domiciliés 5 rue de la Croix à EYBOULEUF souhaitant acquérir une partie du chemin communal sur une longueur d'environ 100m linéaire

desservant les parcelles cadastrées A 189, A 188, A 178 d'un côté et A 190, A 186 de l'autre au lieu-dit « La Roche ».

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'étendre cette proposition d'une longueur supplémentaire d'environ 60 m linéaire ce qui permettrait de céder aux particuliers le chemin allant de la Voie Communale n°8 au ruisseau.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil Municipal

- **PROPOSE** en vue de la cession de ce chemin de soumettre cette demande à enquête publique
- **CONSIDERE** que la zone à prise en compte sera d'une longueur d'environ 160 m linéaire de la Voie Communale n°8 au ruisseau.
- **DIT** qu'un plan localisant le chemin considéré sera annexé à la présente délibération.
- **PRECISE** que la totalité des frais engagés par cette requête seront à la charge de l'acquéreur.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires et signer tout document concernant ce dossier.

**Délibération du 19 février 2015**

**2015-08**

### **Adhésion à la société Protectrice des Animaux**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	8	3	8	11	11	0

***Présents : DUMONT B, BEAUBIER G., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., BECHAMEIL F., LABREGERE O., MALIBAS M., VINCENT S.***

***Représenté : SARRAZY S. (procuration à BECHAMEIL F.), JUDAS S. (procuration à LABREGERE O.), DEFAYE J.P. (procuration à VINCENT S.),***

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les obligations règlementaires des communes concernant les animaux trouvés sur la voie publique et présente les prestations proposées par la Société Protectrice des Animaux ainsi que son coût.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **décide**

- D' **ADHERER** à la Société Protectrice des Animaux  
- DE **VERSER** une participation à la hauteur de 0.60€ par habitant suivant le recensement de la population de l'INSEE soit un montant de 258.60€ pour l'année 2015.

- DE **SIGNER** la convention de fourrière – enlèvement et garde des animaux

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2015.

**Délibération du 19 février 2015**

**2015-09**

**Culture au grand jour  
Convention de partenariat**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	8	3	8	11	11	0

***Présents : DUMONT B, BEAUBIER G., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., BECHAMEIL F., LABREGERE O., MALIBAS M., VINCENT S.***

***Représenté : SARRAZY S. (procuration à BECHAMEIL F.), JUDAS S. (procuration à LABREGERE O.), DEFAYE J.P. (procuration à VINCENT S.),***

Monsieur Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la Culture au grand Jour organisée par le Conseil Général, la commune d'Eybouleuf a été retenue afin d'accueillir un spectacle de chanson française le 25 avril 2015 à la condition de disposer gracieusement de la salle polyvalente.

Ce prêt nécessite la signature d'une convention de partenariat entre la commune et le Conseil Général.

Après avoir donné lecture de cette convention, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal après délibération **DECIDE**

- d' **ACCEPTER** cette convention
- d' **AUTORISER** le maire à signer tout document à intervenir

Eybouleuf, le 23 février 2015

Le Maire,

Bernard DUMONT